
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 20 février 2019 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
M. Luc Ferrandez, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Christine Gosselin, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe - Développement
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Marianne Giguère, conseillère associée
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère associée à la mairesse
Mme Suzie Miron, conseillère associée
M. Alex Norris, conseiller associé
Mme Marie-Josée Parent, conseillère associée
M. Hadrien Parizeau, conseiller associé
M. Craig Sauvé, conseiller associé
M. François Limoges, leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE19 0265

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 20 février 2019 en y retirant les articles 20.024, 40.005, 40.010 et 60.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE19 0266

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 février 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE19 0267

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 février 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE19 0268

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder à Excavation L. Martel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le broyage de copeaux de bois au parc Frédéric-Back, pour une somme maximale de 151 824,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17035 (lot 3);

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1188194004

CE19 0269

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Solotech inc., le contrat pour la fourniture, l'installation et la configuration d'équipements de captation vidéo pour la salle Peter-McGill et la salle du Conseil municipal relocalisées à l'édifice Lucien-Saulnier, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 182 997,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17351 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1188113001

CE19 0270

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la prolongation, pour une période de 12 mois, prévue au contrat octroyé à Québec Linge inc. (CE16 1122) pour la location, l'entretien et la réparation de vêtements de travail pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, selon les clauses de l'appel d'offres public 15-14853 et d'autoriser, pour la période de prolongation, une dépense estimée à 92 750 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 278 222,17 \$ à 370 972,17 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1193438001

CE19 0271

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, L'Arsenal / Thibault et associés, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de 5 camions échelles à plate-forme élévatrice, de configuration compacte, d'une portée verticale nominale minimale de 100 pieds, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 394 089,52 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17384 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1194922001

CE19 0272

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente, d'une durée de 32 mois, pour la fourniture sur demande de l'insecticide TreeAzin utilisé contre l'agrile du frêne;
- 3 - d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, à Lallemand \ BIOFOREST un contrat de gré à gré à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 656 175 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 21 décembre 2018;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du règlement d'emprunt de compétence locale (17-072) Plan de gestion de la forêt urbaine, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1186628001

CE19 0273

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 785 474,87 \$, taxes incluses, afin d'exercer la première prolongation de contrat pour une période de douze mois, soit du 4 mars 2019 au 3 mars 2020, pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs, dans le cadre du contrat accordé à K+S Sel Windsor Ltée (CG16 0521), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 646 551,23 \$ à 2 432 026,10 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1198147001

CE19 0274

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation pour une durée de quatre mois et demi, soit du 1^{er} août 2019 au 1^{er} août 2020, prévue au contrat accordé à Les Équipements Colpron inc. (CA16 290196) pour la location de trois tracteurs utilitaires sur roues 4x4 avec des équipements de déneigement, et d'autoriser une dépense additionnelle de 214 981,40 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 644 944,21 \$ à 859 925,61 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1198034002

CE19 0275

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 152 968,02 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation, pour une période d'un an, soit du 21 mars 2019 au 20 mars 2010, pour les services d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de Police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Pneus SP inc. (CE16 0293 et C18 0040), majorant ainsi le montant total du contrat de 444 196,26 \$ à 597 164,28 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1198034004

CE19 0276

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 709 126,25 \$, taxes incluses, pour l'acquisition et l'installation de compteurs cyclistes et d'afficheurs dynamiques, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Neolect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 644 660,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17090;
- 3 - d'autoriser une dépense de 64 466,02 \$ à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1188097001

CE19 0277

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de totale de 1 853 075,07 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la construction d'un bâtiment de service pour la nouvelle prise d'eau de l'usine Atwater;
- 2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 531 467 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10283;
- 3 - d'autoriser une dépenses de 229 720,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 91 888,02 \$, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1197100001

CE19 0278

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de totale 175 445 919,26 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), situé au 9091, boulevard Henri-Bourassa Ouest, dans l'arrondissement de Saint-Laurent;
- 3 - d'accorder à SUEZ Canada Waste Services inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 173 772 729,67 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5913;
- 4 - d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement au budget de fonctionnement de 10 290 158,59 \$, taxes au net, pour une période de 60 mois, tel qu'indiqué dans l'aspect financier au volet d'exploitation-entretien;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1185951002

CE19 0279

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 3 745 000 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 655 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441111;
- 4- d'autoriser une dépense de 365 500 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1187231071

CE19 0280

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense totale de 44 843 751,25 \$, taxes incluses, comprenant les contingences au montant de 5 798 707 \$, taxes incluses, et les incidences au montant de 387 000 \$, taxes incluses, pour l'achèvement des travaux de modernisation et de réfection à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds;
- 3 - d'accorder au seul soumissionnaire, Allen Entrepreneur Général inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 38 658 044,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10261;
- 4 - d'autoriser un ajustement annuel récurrent à la base budgétaire de la Direction de l'eau potable de 465 000 \$ avant taxes à compter de l'année 2022;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1184474003

CE19 0281

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à K.F. Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de construction du nouveau bâtiment abritant l'Insectarium de Montréal situé au 4581, rue Sherbrooke Est, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 27 537 777,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 5969;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 753 777,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 750 786,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1187036001

CE19 0282

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense totale de 4 878 454,19 \$, taxes incluses, comprenant une somme de 748 552,67 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, une somme de 187 138,17 \$, à titre de budget de variation de quantités ainsi qu'une somme de 200 000 \$, à titre de budget d'incidences pour la réhabilitation du collecteur Saint-Laurent par technique de tubage PRV;
- 3 - d'accorder à Les Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 742 763,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP18088-175057-C ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1197526002

CE19 0283

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 746 712,32 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de construction d'une patinoire extérieure réfrigérée au parc Lalancette, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant un montant de 86 899,54 \$, taxes incluses, à titre de budget pour les contingences et un montant de 80 482,50 \$, taxes incluses, à titre de budget pour les incidences;
- 2 - d'accorder aux firmes Groupe Marchand Architecture & Design, Les Consultants S.M. inc., Delisle, Despau et associés, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 579 330,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17134;
- 3 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1188091002

CE19 0284

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels pour la gestion et la surveillance des travaux pour les programmes PCPR, PRCPR et PMIR sur le territoire de la Ville de Montréal ;
- 3 - d'accorder les contrats par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17304:

<u>Contrat</u>	<u>Firme</u>	<u>Montant du contrat (taxes incluses)</u>
#1	<i>SNC-Lavalin inc.</i>	7 122 722,87 \$
# 2	<i>Axor Experts-Conseils inc.</i>	8 490 064,43 \$

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1185249004

CE19 0285

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure 2 ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels pour la conception, la coordination et la surveillance des travaux, dans le cadre de la réalisation de projets de modification des feux de circulation;
- 3- d'accorder les contrats aux firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17101;

Firme	Montant maximal (taxes incluses)
FNX-INNOV inc.	2 240 517,83 \$
WSP Canada inc.	3 102 832,62 \$

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de la mobilité et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1182968018

CE19 0286

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de résilier l'entente de gestion en vigueur avec BIXI Montréal à compter du 1^{er} janvier 2019;
- 3- d'approuver un nouveau projet d'entente de gestion entre la Ville de Montréal et BIXI Montréal, organisme à but non lucratif, afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de la Ville de Montréal à compter du 1^{er} janvier 2019, et ce, pour les dix prochaines années et autoriser une dépense de 46 011 581,96 \$, taxes incluses, à cet effet;
- 4- d'autoriser un virement budgétaire de 400 000 \$ pour 2019, en provenance du Service des infrastructures du réseau routier vers le Service de l'urbanisme et de la mobilité, avec un ajustement de la base budgétaire pour les années subséquentes;
- 5- d'autoriser un ajustement du budget 2019 des revenus et des dépenses de 2 734 488 \$ pour financer la contribution via la renonciation aux revenus d'utilisation, avec un ajustement de la base budgétaire pour les années subséquentes tel qu'indiqué au sommaire décisionnel;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1184368006

CE19 0287

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et la Société du Jardin de Chine de Montréal afin d'établir les modalités de leur collaboration, pour une période de 24 mois.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1187530006

CE19 0288

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'avenant 1 à la convention initiale intervenue entre la Ville de Montréal et la Société du parc Jean-Drapeau (CG16 0483) visant la reconstruction et le partage des coûts de la station de vidange de l'île Notre-Dame, afin de reporter la date limite d'exécution des travaux au 31 juillet 2019.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1197862001

CE19 0289

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet d'entente entre Alternatives, Réseau d'action et de communication pour le développement international et la Ville de Montréal relativement à la présentation de la Fête des semences au Planétarium Rio Tinto Alcan, du 16 au 17 février 2019, et de deux journées du Rendez-vous des agricultures urbaines, au Jardin botanique, en 2019;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service de l'Espace pour la vie à signer ladite entente pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 3 449,25 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange de services avec Alternatives;
- 4 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1186157005

CE19 0290

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention d'aide financière entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec et la Ville de Montréal relative à la réception d'une contribution maximale de 25 000 \$ applicable à l'organisation du RDV Accélérer MTL;
- 2 - d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer ladite convention pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'autoriser un budget de revenu additionnel équivalent à ladite contribution attendue;
- 4 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1197586001

CE19 0291

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 527 108 \$ à 41 projets d'arrondissements, organismes de loisirs, communautaires ou culturels, ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme La pratique artistique amateur : vers une citoyenneté culturelle dans les quartiers 2018 de l'Entente sur le développement culturel de la Ville de Montréal MCC/Ville 2018-2021 (EDCM);

Cocontractant(s)	Montant(s)
Accueil Bonneau	20 000 \$
Action Prévention Verdun	16 500 \$
Afrique au féminin	14 600 \$
Arrondissement de Lachine	16 000 \$
Arrondissement de Saint-Léonard	3 219 \$
Association pour le développement de la jeunesse Loyola	16 000 \$
Asso. québécoise de la défense des droits des personnes retraitées	6 000 \$
Centre communautaire Hochelaga	13 000 \$
Centre communautaire Radisson	20 000 \$
Centre culturel Georges-Vanier	18 000 \$
Centre de lecture et d'écriture (CLÉ Montréal)	17 635 \$
Centre d'intégration à la vie active CIVA	15 000 \$
Centre récréatif culturel et sportif St-Zotique	3 525 \$
Cercle des fermières de Montréal-Nord	3 525 \$
Corpuscule Danse	14 140 \$
Création Etc. (Vue sur la relève)	11 000 \$
École d'art de Pointe-Saint-Charles	8 700 \$
École de Joaillerie de Montréal	17 000 \$
Événement Prima Danse	15 450 \$
Forum Jeunesse de Saint-Michel	19 810 \$
GCC La Violence !	12 500 \$
Halte la Ressources Inc.	9 600 \$
Innovation Jeunes	9 000 \$
L'Hôte Maison (Maison des jeunes)	12 142 \$
L'organisation des jeunes de Parc Extension (PEYO)	10 000 \$
La gang à Rambrou	17 000 \$
La Maison des familles de Mercier-Est	9 000 \$
La Maison des grands-parents de Villera	6 050 \$
Le milieu - coopérative de solidarité créative	14 500 \$
Les Impatients	15 500 \$
Loisirs communautaires Saint-Michel	18 000 \$

Maison des jeunes du Plateau	16 645 \$
Mercier-Ouest Quartier en santé	17 500 \$
Missions Exeko	16 900 \$
NAOS Jeunesse: La créativité en action !	7 900 \$
Overture with the arts	10 000 \$
Oxy-Jeunes	14 000 \$
Révanous	4 267 \$
Sans oublier le sourire	8 000 \$
Services de Loisirs Saint-Jacques	15 000 \$
Théâtre Aphasique	14 500 \$
Total	527 108 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1187840002

CE19 0292

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal non récurrent de 75 000 \$ à Hub Créatif Lune Rouge, pour la mise en œuvre de la phase de démarrage de son projet d'incubateur Zù;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1187953005

CE19 0293

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 450 000 \$, à PME MTL Est de l'Île pour le déploiement du projet « Synergie Montréal » sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1188104001

CE19 0294

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ à Commerce Solidaire, pour l'année 2019, afin de stimuler la pratique du commerce électronique parmi les entreprises d'économie sociale;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser la Directrice de l'entrepreneuriat du Service du développement économique à signer ladite convention pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1195008001

CE19 0295

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 20 000 \$ par année sur 5 ans pour un montant maximum de 100 000 \$ au Musée des ondes Emile Berliner (MOEB) pour le soutien à son développement;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1197233001

CE19 0296

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 3 161 812,50 \$, taxes incluses, afin de compléter les travaux de rénovation du Biodôme, Migration 2.0, situé au 4777, rue Pierre-de-Coubertin dans le cadre du contrat accordé à Groupe Unigesco inc. (CM18 0389), majorant ainsi le montant total du contrat de 24 635 600 \$ à 27 797 412,50 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1194362001

CE19 0297

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 449 758,13 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de surveillance accrue du chantier de construction du projet de rénovation du Biodôme, situé au 4777 boulevard Pierre-de-Coubertin;
- 2 - d'approuver un projet de convention de modification # 3 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et les firmes Kanva Architectures inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc., et NCK inc. (CM14 1121), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 268 323,12 \$ à 3 718 081,25 \$, taxes incluses ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1194362002

CE19 0298

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter les critères d'admissibilité des projets, les critères de répartition des crédits et les modalités de gestion du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (2019-2021).

Adopté à l'unanimité.

30.001 1188169001

CE19 0299

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter les critères d'admissibilité des projets et les modalités de gestion du Programme du Plan de l'Eau - Acquisition et aménagement (2019-2021).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1198169001

CE19 0300

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter le versement d'un montant de 2 820,33 \$, taxes incluses, de l'organisme Les Voyagements - le théâtre de création en tournée afin de permettre la présentation de rencontres autour de la création dans les 5 arrondissements montréalais concernés;
- 2 - d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser la Division du développement culturel du Service de la culture à affecter cette somme pour le paiement des dépenses afférentes à la présentation de ces rencontres, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1186369002

CE19 0301

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 15 770 euros (environ 23 836,80 \$ CAD) à Metropolis - Association mondiale des grandes métropoles, incluant la cotisation à l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), pour l'année 2019;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1196145002

CE19 0302

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense estimée à 114,80 \$ relative au déplacement de M. Robert Beaudry, membre du comité exécutif, et de Mme Sophie Mauzerolle, conseillère associée à la mairesse, les 21 et 22 février 2019, afin de siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à Lévis;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1194310002

CE19 0303

Il est

RÉSOLU :

de renouveler le mandat de madame Marie Lessard à titre de présidente de la Table de concertation des partenaires du Complexe environnemental de Saint-Michel pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, avec un renouvellement possible en 2020.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1187102001

CE19 0304

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser une appropriation de 345 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études et autres travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures du réseau routier, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Direction	Division	Réserve de voirie locale	Réserve de voirie agglomération	Total
Gestion du portefeuille de projets	Grands projets partenaires	- \$	125 000 \$	125 000 \$
		- \$	160 000 \$	160 000 \$
			60 000 \$	60 000 \$
	Complexe Turcot Ligne Bleue Pont Samuel-De-Champlain	- \$		
Total		- \$	345 000 \$	345 000 \$

Adopté à l'unanimité.

30.007 1193827001

CE19 0305

Vu la résolution CA19 28 037 du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève en date du 5 février 2019;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser un virement de 32 385 \$, net de ristourne, de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève vers le Service du matériel roulant et des ateliers pour la location d'une niveleuse pour la saison hivernale 2019, pour l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève;
- 2- d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire à partir de 2020 et les années subséquentes;

- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1180253005

CE19 0306

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de retenir les services professionnels du cabinet Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./S.R.L. afin de représenter les intérêts de la Ville de Montréal dans le cadre du recours intenté par Pricewaterhousecoopers inc. et Formula E Operations Limited contre la Ville de Montréal et Valérie Plante;
- 2- de réserver à cette fin la somme de 575 000 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1184286002

CE19 0307

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de mandater la Direction générale afin de promouvoir l'utilisation du guide d'élaboration des GDD en matière d'octroi de contrats et afin que ce guide soit modifié pour qu'une ventilation sommaire des dépenses incidentes soit jointe au dossier décisionnel;
- 2 - de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa sixième année d'activités et de mandater la Commission permanente sur l'examen des contrats, de concert avec le Bureau de l'Inspectrice générale, afin de revoir les critères d'examen établis en 2011 par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082 et de faire des recommandations à ces conseils.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1197579001

CE19 0308

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de mandater la Direction générale afin de promouvoir l'utilisation du guide d'élaboration des GDD en matière d'octroi de contrats et afin de préparer un dossier décisionnel proposant de changer les critères d'examen établis en 2011 par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082, conformément aux recommandations 3 et 4 de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa septième année d'activités et de mandater la Commission permanente sur l'examen des contrats, de concert avec le Bureau de l'Inspectrice générale, afin de revoir les critères d'examen établis en 2011 par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082 et de faire des recommandations à ces conseils.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1197579002

CE19 0309

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de mandater la Direction générale afin de préparer un dossier décisionnel proposant de changer les critères d'examen établis en 2011 par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082, conformément à la recommandation de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats faisant suite aux remarques contenues dans le rapport annuel 2016 de la Vérificatrice générale portant sur le mandat de la Commission permanente sur l'examen des contrats.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1197579003

CE19 0310

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser l'utilisation des disponibilités budgétaires libérées par le PR@M-Industrie afin de financer le programme à compter de 2022;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

- 3 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives au Programme investissements durables, volet bâtiments industriels durables », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1181179011

CE19 0311

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1181179014

CE19 0312

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés municipaux ou d'un organisme municipal;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1181179015

CE19 0313

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus dans le cadre du projet Métamorphose de l'Insectarium, du Service de l'Espace pour la vie (18-043) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 36 350 000 \$ », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1190348001

CE19 0314

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 312 500 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement des rues du réseau artériel de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1181097015

CE19 0315

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 295 000 000 \$ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement (RCG 13-006) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 330 800 000 \$ », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1188212001

CE19 0316

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 28 700 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1192837001

CE19 0317

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ afin de financer la revitalisation de la canopée dans le cadre du plan maître forestier du parc Jean-Drapeau », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1192837002

CE19 0318

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal des règlements suivants adoptés le 4 décembre 2018 par le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire :

- Règlement PC-2775-51 modifiant le Règlement de zonage numéro PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire pour la zone résidentielle Re41, au coin de l'avenue Delmar et du boulevard Hymus, relativement au coefficient d'occupation du sol (COS), au taux d'implantation maximal et aux types de bâtiments résidentiels autorisés;
- Règlement PC-2768-6 modifiant le Plan d'urbanisme PC-2768 concernant les règles applicables au taux d'implantation et au COS pour un projet d'insertion dans le secteur avenue Delmar / boulevard Hymus;

2 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à leur égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Pointe-Claire.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1196968001

CE19 0319

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport des décisions déléguées concernant la conclusion de contrat relatif à la location et les aliénations d'immeuble, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2019, conformément au *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1198078003

Levée de la séance à 10 h 25

70.001

Les résolutions CE19 0265 à CE19 0319 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville